

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2360

4 octobre 2011

### SOMMAIRE

Abelica S.A. ....	113266	Fifteen S.A. ....	113271
Addweal S.A. ....	113264	JWO Investment S.à r.l. ....	113254
Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l. ..	113269	Lentz Logistics S.A. ....	113262
Airlis Zukunft S.A. ....	113266	Paris Nursing 4 S.à r.l. ....	113277
Alba Fund ....	113278	Richmond Park Capital Olympia Luxem- bourg ....	113272
Albertina S.à r.l. ....	113264	SAIL Multi-Strategies Fund II ....	113258
Alibera S.A. ....	113262	Schaller Electronic S.à r.l. ....	113258
Alpina Real Estate GP I ....	113261	Signo International S.A. ....	113260
Ambra Europe S.A. ....	113271	Smart Air S.A. ....	113278
Appunti S.à r.l. ....	113264	Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l. .....	113258
Architectes Paczowski et Fritsch S.à r.l. ..	113277	Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l. .....	113259
Arge S.A. ....	113279	Star Estate S.A. ....	113260
Argoe S.à r.l. ....	113278	Stark VCI S.à r.l. ....	113247
Arrows Investments S.à r.l. SICAR ....	113262	Sycamore S.à r.l. ....	113261
Attalya ....	113280	T.B. 9 S.A. ....	113261
Automotive Components Europe S.A. ..	113280	Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l. .....	113274
Bagneux Holding Luxembourg S.A. ....	113234	Tradesystem Sàrl ....	113261
Bagneux Holding Luxembourg S.à r.l. ....	113234	Transports LLL S.A. ....	113262
bayer & hahn S.à r.l. ....	113264	Trial Quatre S.à r.l. ....	113262
BDO Audit ....	113272	VFS Europe S.à r.l. ....	113263
Borletti Group High Management S.à r.l. .....	113263	VG Sicav II ....	113260
CF Services Luxembourg ....	113279	VIII C Chateau S.à r.l. ....	113263
China Sunergy Luxembourg S.A. ....	113267	VIII Chateau Finance S.à r.l. ....	113263
Crèche TATA Sàrl ....	113265	Wefi S.A. ....	113263
Diners Club Beneflux S.A. ....	113258	WIKIO Luxembourg ....	113247
Endstone Finance S.à r.l. ....	113266	Zurich Real Estate S.A. ....	113264
Ergon International S.A. ....	113241		
Fadoti S.A. ....	113267		
FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGE- MENT avec nom commercial F.C.M. ..	113271		

**Bagneux Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bagneux Holding Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 162.216.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of the month of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BAGNEUX HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company, incorporated by deed of the undersigned notary on July 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, whose registration with the RCS Luxembourg is still pending (the "Company")

POESY S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, whose principal place of business is at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 123 752, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove and representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to state record the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) by the creation of seven hundred forty (740) new shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty one thousand euro (EUR 31,000.).

The new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated here above, and have been fully paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It results from the report established by TEAMAUDIT S.A., independent auditor in Luxembourg, dated July 12, 2011, that the value of the Company amounts at least to the amount of its capital.

The conclusions of this report are the following:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de BAGNEUX HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions.»

This report will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

The meeting accepts the resignation of the current managers of the Company and appoints as directors until the general meeting of 2017 the following persons:

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, born on 3<sup>rd</sup> July 1977 in Epinal (France), professionally residing in 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg;

- Mr. José CORREIA, born on 4<sup>th</sup> October 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg;

- Mr. Ronald CHAMIELEC, born on 22<sup>nd</sup> November 1971 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing in 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The meeting appoints as auditor of the Company until the general meeting of 2017: Eurofid S.à r.l., with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B.92.176.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the name of the company is changed into "Bagneux Holding Luxembourg S.A." and the articles of incorporation are amended and restated and shall henceforth have the following wording:

**"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of "Bagneux Holding Luxembourg S.A."

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand two hundred forty (1.240) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company. The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille et onze, le quinzième du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

##### **A comparu:**

Pour une assemblée générale extraordinaire de la société BAGNEUX HOLDING LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société ")

POESY S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se trouve à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.752, («l'Associé Unique»)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au L-4030 Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de dix-huit mille cinq cents euro (EUR 18.500,-) par la création de sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à trente-et- un mille euro (EUR 31.000,-).

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, de sorte que le montant de dix-huit mille cinq cents euro (EUR 18.500,-) est maintenant à disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire.

### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il résulte d'un rapport établi par TEAMAUDIT S.A., réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 12 juillet 2011 que la valeur de la Société s'élève au moins au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de BAGNEUX HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec ledit acte.

### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des gérants actuels de la Société et nomme comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 les personnes suivantes:

- Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 03 juillet 1977 à Epinal, résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg

- Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg

- Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg

### *Quatrième résolution*

L'assemblée nomme en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la clôture de l'assemblée générale de 2017 la société Eurofid S.à r.l., avec siège social à 5, Rue Guillaume Kroll L -1882 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B.92.176.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, la dénomination de la Société est changée en «Bagneux Holding Luxembourg S.A.» et les statuts sont entièrement modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

#### **«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Bagneux Holding Luxembourg S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011112243/388.

(110128509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Ergon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.674.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le 1<sup>er</sup> jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Ergon Capital Partners III S.A., une société anonyme constituée selon le droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 24 avenue Marnix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0453.689.388, représentée par M. Massimo Longoni, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10 rue Mathieu Schrobilgen, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> juillet 2011, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement);

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Ergon International S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Ergon International S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 20 ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises par le Conseil et notifiées à/aux Actionnaire(s) de la Société.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.**

4.1. La société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; d'acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen; ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut émettre toute forme de certificats, warrants ou d'autres titres.

4.3. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5. D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix mille euros (70.000 EUR) représenté par soixante-dix mille (70.000) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR1).

5.2. Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à dix millions d'euro (EUR 10.000.000) consistant en dix millions (10.000.000) d'actions chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en relation avec les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

5.3. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 20 ci-après.

5.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

6.2. Les actions sont et resteront nominatives.

6.3. Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. A défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

6.5. A la requête écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des actionnaires est délivré. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil. Ces certificats sont signés manuellement ou par facsimilé par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

6.7. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

6.8. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 7. Assemblées des Actionnaires de la Société.**

7.1. Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

7.2. Dans le cas d'un associé unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

7.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

7.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.**

8.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout Actionnaire à son adresse portée au registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

8.2. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.3. Chaque action donne droit à une voix.

8.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5. Un Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire, actionnaire ou non, par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

8.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyennant des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler aux autres participants, (iii) l'assemblée est transmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée moyennant ces moyens est équivalente à une présence physique.

#### **Art. 9. Administration.**

9.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique"). Toutes les références dans les présents Statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

9.2. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles sans limitation.

9.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

9.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale doit décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple.

9.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

### **Art. 10. Réunions du Conseil.**

10.1. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

10.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être émis par le secrétaire.

10.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

10.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire sans limitation quant aux nombres de procurations qu'un administrateur pourra accepter et voter à condition, toutefois, qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

10.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement au moyen de conférence téléphonique ou visioconférence.

10.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion étant entendu que toute décision exige le vote positif d'une majorité des administrateurs de classe A présents ou représentés à cette réunion.

10.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

10.9. Le présent Article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.**

11.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux administrateurs, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

11.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou un quelconque membre du Conseil d'Administration et le secrétaire.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, à l'exception de toutes opérations d'investissement ou de désinvestissement supérieures à EUR 2.500.000 (deux million cinq cents mille Euro), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tous gérant(s) ou autre(s) agent(s), qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, agissant seuls ou conjointement. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un administrateur de classe A pour tout acte ayant une valeur inférieure à EUR250.000 (deux cent cinquante mille Euro), (ii) la signature conjointe de trois membres du Conseil dont au moins deux administrateurs de classe A pour tout acte ayant une valeur supérieure à EUR250.000 (deux cent cinquante mille Euro), ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.**

15.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté (e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

15.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

15.4. Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

15.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société qui sont conclues à des conditions normales.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.**

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

16.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine son(leur) nombre, son(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

18.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

18.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

18.4. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.**

19.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 20 ci-après.

19.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.3. Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit toutes les soixante-dix mille (70.000) actions pour un prix de souscription de un euro (1EUR) par actions dont un montant égal à soixante-dix mille euro (70.000 EUR) sera alloué au capital social et le reste à la prime d'émission.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de soixante-dix mille euros (70.000EUR) est mis à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Actionnaire Unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de classe A de la Société:

- M. Xavier Likin, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1968 à Namur (Belgique) demeurant à B-1380 Ohain, drève de l'église de fer 2;

- M. Wolfgang de Limburg Stirum, administrateur de sociétés, né le 26 novembre 1971 à Bruxelles, demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Molière 159;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de classe B de la Société:

- M. Massimo Longoni, administrateur de sociétés, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant à L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué;

- M. Michele Canepa, administrateur de sociétés, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), domicilié professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

- Mme. Valerie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France), domiciliée professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

3. Monsieur Massimo Longoni, pre-qualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, il est nommé administrateur délégué de la société.

4. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012.

5. Le siège social de la Société est établi au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en français.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 11 juillet 2011, RED/2011/1417: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011

Référence de publication: 2011113171/317.

(110129520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011114443/10.

(110130883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WIKIO Luxembourg (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, incorporated on 20 January 2006 by deed of M<sup>e</sup> Paul Decker, notary residing in Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 113 995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 878 of 4 May 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by deed of Me Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, dated 27 May 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Sophie Bronkart, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Guillaume Beauthier, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

The shareholders have been duly convened by registered mail sent on 30 May 2011.

This list will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of all the two hundred sixty four thousand four hundred thirty six (264,436) shares (being two hundred twelve thousand eight hundred and fifty four (212,854) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and fifty one thousand five hundred and eighty two (51,582) category A preference shares (the "Category A Preference Shares")) in issue in the Company, 213,975 shares, 162,393 shares (being Ordinary Shares) and 51,582 shares (being Category A Preference Shares) of the Company are duly represented at the present general meeting so that 80,92 % of the issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twenty four million five hundred ninety two thousand five hundred forty eight Euro (€24,592,548) to twenty six million fifty four thousand forty three Euro (€26,054,043) by the issue of fifteen thousand seven hundred and fifteen (15,715) additional Ordinary Shares, each with a nominal value of ninety-three Euro (€93) with an issuance premium of an issuance premium of sixty-seven Euro (€67) each (the "New Ordinary Shares"); issue of nine hundred twenty five (925) new warrants for a subscription price of six Euro (€6) per warrant, each bearing the right to subscribe upon exercise of four (4) Ordinary Shares of ninety-three Euro (€93) each with an exercise price of one hundred and sixty Euro (€160) (the "New Warrants");

2. The New Ordinary Shares and New Warrants so issued are subscribed as set forth hereunder:

i. subscription by new shareholders of fifteen thousand three hundred and fifty four (15,354) New Ordinary Shares and payment thereof (as detailed in the resolutions) by contributions in kind consisting in (i) ninety three thousand three hundred and thirty three (93,333) shares representing 65.12% of the issued and outstanding share capital of Trigami AG, a company existing and incorporated under the laws of Switzerland as an Aktiengesellschaft (société anonyme) with a registered share capital of CHF 143,333 divided into 143,333 ordinary shares of CHF 1 of par value each, whose registered office is located at Steinenberg 19, 4051 Basel, Switzerland, registered with the Registry of commerce of Basel City (Handelsregisteramt des Kantons Basel-Stadt) under number CH-270.3.013.910-2 and valued up to €2,326,240 (the "Trigami Contribution") and (ii) one hundred thousand (100,000) shares representing one hundred percent (100%) of the outstanding shares and voting rights, of Greenzer.fr, a company existing and incorporated under the laws of France

as a société par actions simplifiée unipersonnelle with a registered share capital of 100,000 Euros divided into 100,000 ordinary shares of 1 Euro of par value each, whose registered office is located 10 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris, France, registered number 502 263 585 RCS Paris, and valued up to €130,400 (the “Greenzer Contribution” and together with the Trigami Contribution, the “Contributions in Kind”); acknowledgement of the report of the independent auditor RSM Audit Luxembourg S.à.r.l. on the valuation of the Contributions in Kind;

ii. subscription by existing and new shareholders of the remaining 361 New Ordinary Shares and the New Warrants for a total amount of sixty three thousand three hundred and ten Euro (€63,310) and payment thereof by contributions in cash of a total amount of sixty three thousand three hundred and ten Euro (€63,310) to the Company (the “Contributions in Cash”);

3. the existing shareholders agree to waive their preferential subscription rights with respect to the Contributions in Cash and, to the extent necessary, the Contributions in Kind;

4. Increase of the authorised share capital of the Company from its current amount of eleven million two hundred and six thousand three hundred and fourteen Euro (€11,206,314) to eleven million seven hundred eighty two thousand nine hundred and fourteen Euro (€11,782,914) (or to any other amount as may be deemed necessary by the shareholders present or represented) to be represented by one hundred fourteen thousand four hundred and eighteen (114,418) Ordinary Shares having a nominal value of ninety-three Euro (€93) and twelve thousand two hundred and eighty (12,280) Category A Preference Shares having a nominal value of ninety-three Euro (€93); acknowledgment of a report by the board of directors of the Company in accordance with article 32.3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended concerning the price and conditions, at which the Ordinary Shares and Category A Preference Shares of the Company may be issued pursuant to the authorised capital, such issues being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress any preferential subscription rights in case of issue of shares by the Company within the limits of the authorised share capital;

5. Authorization of the Company, or any wholly-owned subsidiary, to from time to time purchase, acquire or receive Ordinary Shares in the Company up to 15% of the issued share capital from time to time, in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than the nominal value (paid at the time of the subscription of the relevant share) per ordinary share and (B) no more than 160 Euro per ordinary share, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and with applicable laws and regulations, such authorization being granted for a period of 5 years; and waiver by the shareholders of their right to equal treatment in case of purchase of ordinary shares from only certain holders of Ordinary Shares;

6. Acknowledgment and approval of the transfer of Ordinary Shares that occurred between former employees of the Company or the group and an existing shareholder

7. Amendment of articles 5.1 and 5.2 of the Articles in order to reflect the increase of the issued share capital of the Company and the increase of the authorised share capital of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six million fifty four thousand and forty three Euro (€26,054,043) represented by two hundred twenty eight thousand five hundred sixty nine (228,569) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and fifty one thousand five hundred and eighty two (51,582) category A preference shares (the “Category A Preference Shares”) each with a nominal value of ninety-three Euro (€93).”

“ **5.2.** The authorized capital of the Company is set at eleven million seven hundred eighty two thousand nine hundred and fourteen Euro (€11,782,914) which shall be represented by one hundred fourteen thousand four hundred and eighteen (114,418) Ordinary Shares and twelve thousand two hundred and eighty (12,280) Category A Preference Shares, each having a nominal value of ninety-three Euro (€93).”

8. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to approve the increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twenty four million five hundred ninety two thousand five hundred forty eight Euro (€24,592,548) to twenty six million fifty four thousand forty three Euro (€26,054,043) by the issue of fifteen thousand seven hundred and fifteen (15,715) additional Ordinary Shares, each with a nominal value of ninety-three Euro (€93) with an issuance premium of sixty-seven Euro (€67) each (the “New Ordinary Shares”).

The meeting resolved to issue nine hundred twenty five (925) new warrants for a subscription price of six Euro (€6) per warrant, each bearing the right to subscribe upon exercise of four (4) Ordinary Shares of ninety-three Euro (€93) each with an exercise price of one hundred and sixty Euro (€160) (the “New Warrants”).

*Second resolution*

The meeting resolved to approve the subscription by new shareholders to 15,354 New Ordinary Shares as set forth in the table below and payment thereof by contributions in kind consisting in (i) ninety three thousand three hundred

and thirty three (93,333) shares representing 65.12% of the issued and outstanding share capital of Trigami AG, a company existing and incorporated under the laws of Switzerland as an Aktiengesellschaft (société anonyme) with a registered share capital of CHF 143,333 divided into 143,333 ordinary shares of CHF 1 of par value each, whose registered office is located at Steinenberg 19, 4051 Basel, Switzerland, registered with the Registry of commerce of Basel City (Handelsregisteramt des Kantons Basel-Stadt) under number CH-270.3.013.910-2 and valued up to two million three hundred twenty six thousand two hundred and forty Euro (€2,326,240) (the “Trigami Contribution”) and (ii) one hundred thousand (100,000) shares representing one hundred percent (100%) of the outstanding shares and voting rights, of Greenzer.fr, a company existing and incorporated under the laws of France as a société par actions simplifiée unipersonnelle with a registered share capital of 100,000 Euros divided into 100,000 ordinary shares of 1 Euro of par value each, whose registered office is located 10 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris, France, registered number 502 263 585 RCS Paris, and valued up to one hundred thirty thousand four hundred Euros (€130,400) (the “Greenzer Contribution”) and together with the Trigami Contribution, the “Contributions in Kind”).

The total subscription price (including premium) for the subscription of the 15,354 New Ordinary Shares amounts to two million four hundred fifty six thousand six hundred and forty Euro (€2,456,640) (being €2,326,240 for the Trigami Contribution and €130,400 for the Greenzer Contribution) and the Contributions in Kind being together valued up to two million four hundred fifty six thousand six hundred and forty Euro (€2,456,640).

Evidences of the Contributions in Kind have been showed to the notary.

It is resolved to acknowledge the report of the independent auditor being RSM Audit Luxembourg S.à r.l. with registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, on the valuation of the Contributions in Kind dated 9 June 2011, which shall be annexed hereto to be registered with this deed.

The conclusion of the report with respect to the Trigami Contribution and the Greenzer Contribution is as follows (free English translation): “On the basis of the conducted audit as described above, and on the basis of the comments of item 4, nothing has come to our attention that may let us think that at the moment of the capital increase, the value of the 93,333 shares (representing 65.12% of the share capital) of the company Trigami AG and the value of the 100,000 shares (representing 100% of the share capital) of the company Greenzer.fr SAS not equal at least the number and value of the shares of the Company issued as a counterpart i.e. 15,354 ordinary shares of a nominal value of EUR 93 each with a share premium of EUR 67 each.”

Subscriber	Number of Ordinary Shares subscribed	Contribution in Kind	Value of the contribution
Remo Uherek . . . . .	4,985	32,000 ordinary shares of Trigami	€ 797,600
Alain Aubert . . . . .	4,985	32,000 ordinary shares of Trigami	€ 797,600
Redalpine Capital I S.C.S. . . . .	4,569	29,333 ordinary shares of Trigami	€ 731,040
Digiplus SAS . . . . .	815	100,000 shares of Greenzer.fr	€ 130,400
Total . . . . .	15,354		€2,456,640

The meeting resolved to approve the subscription by existing and new shareholders to 361 New Ordinary Shares and the New Warrants as set forth in the table below for a total amount of sixty three thousand three hundred and ten Euro (€63,310) and payment thereof by contributions in cash of a total amount of sixty three thousand three hundred and ten Euro (€63,310) to the Company (the “Contributions in Cash”).

Evidence of the payments thereof to the Company was shown to the notary.

Subscriber	Number of Ordinary Shares Subscribed	Number of New Warrants Subscribed	Contribution in Cash
Jeremy Arditi . . . . .	-	157	€942
Nicolas Ollier . . . . .	-	157	€942
Marc Ménasé . . . . .	-	250	€1,500
Santiago Oliete . . . . .	120	120	€19,920
Sven Bagemihl . . . . .	181	181	€30,046
Benoit Madeleneau . . . . .	60	60	€9,960
Total . . . . .	361	925	€63,310

It is resolved to amend article 5.1 of the articles to reflect the above as set forth in the Agenda.

Thereupon the meeting acknowledged and approved that the new shareholders of the Company pursuant to the above subscriptions are inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate at the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared themselves duly informed thereof.

*Third resolution*

The existing shareholders agree to waive their preferential subscription rights with respect to the issuance of the New Ordinary Shares and as a result of the Contributions in Cash and, to the extent necessary, the Contributions in Kind and acknowledge the report of the directors dated 9 June 2011 in accordance with article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders regarding the issue of ordinary shares against contributions in cash.

*Fourth resolution*

It is resolved to increase the authorised share capital of the Company from its current amount of eleven million two hundred and six thousand three hundred and fourteen Euro (€11,206,314) to eleven million seven hundred eighty two thousand nine hundred and fourteen Euro (€11,782,914) (or to any other amount as may be deemed necessary by the shareholders present or represented) to be represented by one hundred fourteen thousand four hundred and eighteen (114,418) Ordinary Shares having a nominal value of ninety-three Euro (€93) and twelve thousand two hundred and eighty (12,280) Category A Preference Shares having a nominal value of ninetythree Euro (€93) and to acknowledge the report of the board of directors of the Company dated 9 June 2011 in accordance with article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended concerning the price and conditions, at which the Ordinary Shares and Category A Preference Shares of the Company may be issued pursuant to the authorised capital, such issues being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

It is further resolved in relation thereto to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress, any preferential subscription rights in case of issue of further Ordinary Shares and Category A Preference Shares by the Company within the limits of the authorised share capital.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to authorise the Company, either on its own, or through any wholly-owned subsidiary, or through a person acting in its own name but for the account of the Company to from time to time purchase, acquire or receive Ordinary Shares in the Company up to 15% of the issued share capital from time to time, in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than the nominal value (paid at the time of the subscription of the relevant shares) per ordinary share and (B) no more than 160 Euro per ordinary share, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and with applicable laws and regulations, such authorization being granted for a period of five (5) years from the date of this shareholders meeting.

The shareholders hereby expressly agree to waive their right to equal treatment in case of purchase of Ordinary Shares by the Company or any wholly-owned subsidiary from only certain shareholders.

*Sixth resolution*

The Shareholders acknowledge and approve the transfers of Ordinary Shares that occurred between former employees of the Company or of the group and Solorun, an existing shareholder, and waive any right of pre-emption they may have according to the articles of association of the Company or a shareholder or like agreement (if any).

*Seventh resolution*

In order to reflect the increase of the issued share capital of the Company and the increase of the authorised share capital of the Company, the meeting resolved to amend article 5.1. and 5.2 of the Articles, as set forth in the Agenda.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at EUR 3,200..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A été tenue l'assemblée générale des actionnaires de WIKIO Luxembourg (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, constituée le 20 janvier 2006 par acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 878 du 4

Mai 2006. Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 27 mai 2011, non encore publié au Mémorial.

L’assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présente désigne comme secrétaire et l’assemblée élit comme scrutateur M. Guillaume Beauthier, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et demande au notaire d’acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Les actionnaires ont été valablement convoqués par courrier recommandé envoyé le 30 mai 2011.

Cette liste de présence, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l’enregistrement.

V. Il résulte de ladite liste de présence que toutes deux cent soixante-quatre mille quatre cent trente-six (264.436) actions (dont deux cent douze mille huit cent cinquante-quatre (212.854) actions ordinaires (les “Actions Ordinaires”) et cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (51.582) actions préférentielles de catégorie A (les “Actions de Préférence de Catégorie A”)) émises par la Société, 213.975 Actions (dont 162.393 Actions Ordinaires) et 51.582 (Actions de Préférence de Catégorie A) de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que 80,92 % des actions émises et des actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent être informés de l’ordre du jour.

VI. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l’ordre du jour.

VII. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-huit euros (€ 24.592.548) à vingt-six millions cinquante-quatre mille quarante-trois euros (€ 26.054.043) par l’émission de quinze mille sept cent quinze (15.715) Actions Ordinaires additionnelles, chacune d’une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93) et une prime d’émission de soixante-sept euros (€ 67) chacune (les “Nouvelles Actions Ordinaires”); émission de neuf cent vingt-cinq (925) nouveaux warrants pour un prix de souscription de six euros (€ 6) par warrant, chacun donnant le droit de souscrire au moment de leur exercice à quatre (4) Actions Ordinaires de quatre-vingt-treize euros (€ 93) chacune avec un prix d’exercice de cent soixante euros (€ 160) (les “Nouveaux Warrants”);

2. Les Nouvelles Actions Ordinaires et les Nouveaux Warrants ainsi émis sont souscrits tel que mentionné ci-dessous:

i. souscription par les nouveaux actionnaires de quinze mille trois cent cinquante-quatre (15.354) Nouvelles Actions Ordinaires et paiement de celles-ci (tel que détaillé dans les résolutions) par apports en nature consistant en (i) quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois (93.333) actions représentant 65,12% du capital social émis et en circulation de Trigami AG, une société existant et constituée sous les lois suisses sous la forme d’une Aktiengesellschaft (société anonyme), avec un capital social de CHF 143.333 divisé en 143.333 actions ordinaires ayant chacune une valeur au nominale de CHF 1, dont le siège social se situe à Steineberg 19, 4051 Bâle, Suisse, inscrite auprès du Registre de commerce de la Ville de Bâle (Handelsregisteramt des Kantons Basel-Stadt) sous le numéro CH-270.3.013.910-2 et évalué à € 2.326.240 (l’«Apport Trigami») et (ii) cent mille (100.000) actions représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation et des droits de vote de Greenzer.fr, une société existant et constituée sous les lois françaises, sous la forme d’une société par actions simplifiée unipersonnelle, avec un capital social de 100.000 euros divisé en 100.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale d’un euro, dont le siège social est situé au 10 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris, France, et évalué à un maximum de € 130.400 (l’«Apport Greenzer») et ensemble avec l’Apport Trigami, les «Apports en Nature»); constat du rapport du réviseur d’entreprises agréé RSM Audit Luxembourg S.à r.l. sur l’évaluation des Apports en Nature;

ii. souscription par des actionnaires existants et de nouveaux actionnaires du solde de 361 Nouvelles Actions Ordinaires et des Nouveaux Warrants pour un montant total de soixante-trois mille trois cent dix euros (€ 63.310) et paiement par apports en numéraire d’un montant total de soixante-trois mille trois cent dix euros (€ 63.310) à la Société (les «Apports en Numéraire»);

3. les actionnaires existants acceptent de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec les Apports en Numéraire et, dans la mesure nécessaire, avec les Apports en Nature;

4. Augmentation du capital social autorisé de la Société de son montant actuel de onze millions deux cent six mille trois cent quatorze euros (€ 11.206.314) à onze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatorze euros (€ 11.782.914) (ou à tout autre montant jugé nécessaire par les actionnaires présents ou représentés) représenté par cent quatorze mille quatre cent dix-huit (114.418) Actions Ordinaires d’une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93) et douze mille deux cent quatre-vingts (12.280) Actions Préférentielles de Catégorie A d’une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93); constat d’un rapport du conseil d’administrateur de la Société conformément à l’article 32.3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, concernant le prix et les conditions auxquels les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A de la Société peuvent être émis dans les limites du capital autorisé, ces émissions étant faites sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants; et en relation avec ce qui précède, décision de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d’administration

de la Société à supprimer tous droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions par la Société dans les limites du capital social autorisé;

5. Autorisation de la Société, ou de toute filiale à 100%, d'acheter, acquérir ou recevoir de temps à autre des Actions Ordinaires dans la Société à hauteur de 15% du capital social émis de temps à autre, lors de transactions privées ou autrement, et dans le cas d'acquisition pour valeur, à un prix d'achat (A) n'étant pas inférieur à la valeur nominale (payée au moment de la souscription de l'action concernée) par action ordinaire et (B) n'étant pas supérieur à 160 euros par action ordinaire, pourvu que cette acquisition soit en conformité avec l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et avec les lois et réglementations applicables, cette autorisation étant conférée pour une période de 5 ans; et renonciation par les actionnaires à leur droit de traitement égalitaire en cas d'achat des actions ordinaires de certains détenteurs d'Actions Ordinaires uniquement;

6. Constat et approbation du transfert d'Actions Ordinaires qui a eu lieu entre d'anciens employés de la Société ou du groupe et un actionnaire existant;

7. Modification des articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social émis de la Société et l'augmentation du capital social autorisé de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions cinquante-quatre mille quarante-trois euros (€ 26.054.043) représenté par deux cent vingt-huit mille cinq cent soixante-neuf (228.569) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (51.582) actions de préférence de catégorie A (les «Actions de Préférence de Catégorie A») d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€93) chacune.

**5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à onze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatorze euros (€ 11.782.914) qui sera représenté par cent quatorze mille quatre cent dix-huit (114.418) Actions Ordinaires et douze mille deux cent quatre-vingts (12.280) Actions de Préférence de Catégorie A, d'une valeur nominale de quatrevingt-treize euros (€93) chacune.»

8. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-huit euros (€ 24.592.548) à vingt-six millions cinquante-quatre mille quarante-trois euros (€ 26.054.043) par l'émission de quinze mille sept cent quinze (15.715) Actions Ordinaires additionnelles, chacune d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93) et une prime d'émission de soixante-sept euros (€ 67) chacune (les "Nouvelles Actions Ordinaires").

L'assemblée a décidé d'émettre neuf cent vingt-cinq (925) nouveaux warrants pour un prix de souscription de six euros (€ 6) par warrant, chacun donnant le droit de souscrire au moment de leur exercice à quatre (4) Actions Ordinaires de quatrevingt-treize euros (€ 93) chacune avec un prix d'exercice de cent soixante euros (€ 160) (les "Nouveaux Warrants").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver la souscription par les nouveaux actionnaires à 15.354 Nouvelles Actions Ordinaires tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous et le paiement par apports en nature consistant en (i) quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois (93.333) actions représentant 65,12% du capital social émis et en circulation de Trigami AG, une société existant et constituée sous les lois suisses sous la forme d'une Aktiengesellschaft (société anonyme), avec un capital social de CHF 143.333 divisé en 143.333 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de CHF 1, dont le siège social se situe à Steinenberg 19, 4051 Bâle, Suisse, inscrite auprès du Registre de commerce de la Ville de Bâle (Handelsregisteramt des Kantons Basel-Stadt) sous le numéro CH-270.3.013.910-2 et évalué à deux million trois cent vingt-six mille deux cent quarante euros (€ 2.326.240) (l'«Apport Trigami») et (ii) cent mille (100.000) actions représentant cent pour cent (100%) des actions en circulation et des droits de vote de Greenzer.fr, une société existant et constituée sous les lois françaises, sous la forme d'une société par actions simplifiée unipersonnelle, avec un capital social de 100.000 euros divisé en 100.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un euro, dont le siège social est situé au 10 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris, France, et évalué à un maximum de cent trente mille quatre cents euros (€ 130.400) (l'«Apport Greenzer») et ensemble avec l'Apport Trigami, les «Apports en Nature»).

Le prix de souscription total (y compris la prime) pour la souscription des 15.354 Nouvelles Actions Ordinaires s'élève à deux millions quatre cent cinquante-six mille six cent quarante euros (€ 2.456.640) (étant € 2.326.240 pour l'Apport Trigami et 130.400 pour l'Apport Greenzer) et les Apports en Nature sont ensemble évalués à deux millions quatre cent cinquante-six mille six cent quarante euros (€ 2.456.640).

Preuves des Apports en Nature ont été montrés au notaire.

Il est décidé de constater le rapport du réviseur d'entreprises agréé RSM Audit Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, sur l'évaluation des Apports en Nature daté du 9 juin 2011, lequel restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La conclusion de ce rapport en relation avec l'Apport Trigami et l'Apport Greenzer est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sur base des commentaires faits au point 4, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur des 93 333 actions (représentant 65,12% du capital) de la société Trigami AG et la valeur des 100.000 actions (représentant 100% du capital) de la société Greenzer.fr SAS ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la Société émis en contrepartie, soit 15 354 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 93 chacune et d'une prime d'émission de EUR 67 chacune.»

Souscripteur	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites	Apport en Nature	Valeur de l'apport
Remo Uherek . . . . .	4.985	32.000 actions ordinaires de Trigami	€ 797.600
Alain Aubert . . . . .	4.985	32.000 actions ordinaires de Trigami	€ 797.600
Redalpine Capital I S.C.S. . . . .	4.569	29.333 actions ordinaires de Trigami	€ 731.040
Digiplus SAS . . . . .	815	100.000 actions de Greenzer.fr	€ 130.400
Total . . . . .	15.354		€2.456.640

L'assemblée a décidé d'approuver la souscription par des actionnaires existants et de nouveaux actionnaires de 361 Nouvelles Actions Ordinaires et des Nouveaux Warrants tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous pour un montant total de soixante-trois mille trois cent dix euros (€ 63.310) et paiement par apports en numéraire d'un montant total de soixante-trois mille trois cent dix euros (€ 63.310) à la Société (les «Apports en Numéraire»).

Preuve de ces paiements à la Société a été montrée au notaire.

Souscripteur	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites	Nombre de Nouveaux Warrants souscrits	Apport en Numéraire
Jeremy Arditi . . . . .	-	157	€942
Nicolas Ollier . . . . .	-	157	€942
Marc Ménasé . . . . .	-	250	€1.500
Santiago Oliete . . . . .	120	120	€19.920
Sven Bagemihl . . . . .	181	181	€30.046
Benoit Madeleneau . . . . .	60	60	€9.960
Total . . . . .	361	925	€63.310

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts afin de refléter ce qui précède tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

A la suite de quoi, l'assemblée a constaté et approuvé que les nouveaux actionnaires de la Société en vertu des souscriptions ci-dessus soient inscrits sur la liste de présence de l'assemblée et participent à l'assemblée et votent sur les points restants de l'ordre du jour, ces derniers ayant déclaré en avoir été dûment informés.

#### Troisième résolution

Les actionnaires existants acceptent de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires et en conséquence des Apports en Numéraire et, dans la mesure nécessaire, des Apports en Nature, et constatent le rapport des administrateurs daté du 9 juin 2011 conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en relation avec la proposition de renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires en relation avec l'émission d'actions ordinaires en contrepartie d'apports en numéraire.

#### Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société de son montant actuel de onze millions deux cent six mille trois cent quatorze euros (€ 11.206.314) à onze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatorze euros (€ 11.782.914) (ou à tout autre montant jugé nécessaire par les actionnaires présents ou représentés) représenté par cent quatorze mille quatre cent dix-huit

(114.418) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93) et douze mille deux cent quatre-vingts (12.280) Actions Préférentielles de Catégorie A d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€ 93) et de constater le rapport du conseil d'administrateur de la Société daté du 9 juin 2011, conformément à l'article 32.3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée concernant le prix et les conditions auxquels les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A de la Société peuvent être émis dans les limites du capital autorisé, ces émissions étant faites sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Il est également décidé, en relation avec ce qui précède, de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions par la Société dans les limites du capital social autorisé.

#### Cinquième résolution

Les actionnaires ont décidé d'autoriser la Société, pour elle-même ou par l'intermédiaire de toute filiale à 100%, ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, d'acheter, acquérir ou recevoir de temps à autre des Actions Ordinaires dans la Société à hauteur de 15% du capital social émis de temps à autre, lors de transactions privées ou autrement, et dans le cas d'acquisition pour valeur, à un prix d'achat (A) n'étant pas inférieur à la valeur nominale (payée au moment de la souscription de l'action concernée) par action ordinaire et (B) n'étant pas supérieur à 160 euros par action ordinaire, pourvu que cette acquisition soit en conformité avec l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et avec les lois et réglementations applicables, cette autorisation étant conférée pour une période de 5 ans à compter de la date de cette assemblée.

Les actionnaires approuvent expressément par les présentes de renoncer à leur droit de traitement égalitaire en cas d'achat d'Actions Ordinaires par la Société ou de toute filiale à 100% de certains détenteurs d'Actions Ordinaires uniquement.

#### Sixième résolution

Les actionnaires constatent et approuvent les transferts d'Actions Ordinaires qui ont eu lieu entre d'anciens employés de la Société ou du groupe et Solorun, un actionnaire existant, et renoncent à tout droit de préemption qu'il pourrait avoir conformément aux statuts de la Société ou un pacte d'actionnaires ou à pacte similaire (le cas échéant).

#### Septième résolution

Afin de refléter l'augmentation du capital social émis de la Société et l'augmentation du capital social autorisé de la Société, l'assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts tels qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 3.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, le jour mentionné au début de cet acte.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRONKART, G. BEAUTHIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27641. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117352/422.

(110134151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

### **JWO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.671.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc Wolter, dirigeant de sociétés, né à Vevey (suisse), le 11 novembre 1969, demeurant à L-1232 Howald, 107, rue Ernest Beres,

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement

Lequel comparant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

telle que modifiée, la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de «JWO Investment S.à.r.l.».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 74.000.- (soixante-quatorze mille EUROS) représenté par 740 (sept cent quarante) parts sociales de EUR 100.- (cent EUROS) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les limites de la loi et dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

L'associé fondateur déclare souscrire l'intégralité des parts comme suit:

Jean-Luc Wolter, préqualifié, pour sept cent-quarante parts sociales . . . . .	740
TOTAL: . . . . .	740

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Le fondateur a déclaré libérer intégralement les parts sociales par un apport en nature ci-après décrits:

- un apport en nature consistant en 150 parts sociales entièrement libérées représentant chacune une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée PRINT SOLUTIONS, s.à r.l., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 113906, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich, au capital souscrit de EUR 15.000. (quinze mille euros), c'est à dire 100% (cent pour cent) du capital souscrit; cet apport étant évalué à EUR 74.000.- (soixante-quatorze euros) sur base de la valeur d'acquisition des différentes parts sociales.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence et de la propriété ainsi que de la valeur des parts sociales apportées est annexée aux présentes par une copie du procès verbal de l'assemblée générale de la société PRINT SOLUTIONS, S.à.r.l. dont les parts sociales font l'objet du présent apport en nature, approuvant les cessions des parts sociales à l'apporteur-fondateur, copie des cessions en question, bilan récent et une déclaration émise ci-après par le gérant attestant le nombre actuel parts sociales, leur appartenance et leur valeur estimée. Le comparant donne quittance concernant l'apport.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Jean-Luc Wolter, apporteur déclare, entre autres:

- qu'il est le gérant unique de la société PRINT SOLUTIONS, S.à.r.l. et
- qu'il l'associé unique détenant toutes les 150 (cent cinquante) parts sociales représentant le capital social de EUR 15.000.- (quinze mille euros) de ladite société,
- qu'il est seul plein propriétaire possédant tous les pouvoirs d'en disposer,
- que ces parts sociales sont légalement et conventionnellement librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droits quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces parts sociales n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société PRINT SOLUTIONS, S.à.r.l. et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces parts sociales en faveur de JWO Investment S.à.r.l.,
- que cet apport est apporté en société tel et dans l'état qu'il se trouve à l'heure actuelle,
- que l'évaluation de la valeur de l'apport a été effectuée sur base de la valeur d'acquisition des différentes parts sociales de la société à responsabilité limitée PRINT SOLUTIONS, S.à.r.l.,
- que le transfert des parts sociales est effectivement réalisé à la date des présentes,
- que toutes les formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer le transfert de ces parts sociales et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, qu'il déclare vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte au Luxembourg, tous pouvoirs étant donnés à un porteur d'une expédition de l'acte de constitution pour accomplir toutes formalités requises et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.300.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Jean-Luc WOLTER, dirigeant de sociétés, né à Vevey (Suisse) le 11 novembre 1969, demeurant à L-1232 Howald, 107, Rue Ernest Beres, est nommé gérant avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 113, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.L. WOLTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 1<sup>er</sup> juillet 2011, RED/2011/1325: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113286/177.

(110129488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**SAIL Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.632.

---

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND II*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Peter BUN / Yann Foll

Référence de publication: 2011114445/13.

(110130848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Diners Club Beneflux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 159.270.

---

Il résulte de l'extrait du conseil d'administration de la société Diners Club Beneflux S.A. daté du 7 juillet 2011, que Monsieur Willem STOLWJIK, né le 20 août 1945 à Leiden (Pays-Bas) demeurant professionnellement à 9, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, et Madame Dorothee CIOLINO, née le 4 juin 1973 à Epinal (France) demeurant professionnellement 9, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société, Monsieur Willem STOLWJIK occupe la fonction de Président du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 juillet 2011.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011114562/16.

(110131753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Schaller Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.938.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114446/10.

(110130746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 23.867.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 JUIL. 2011.

Frank MOLITOR

*Notaire*

Référence de publication: 2011114450/12.

(110130694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 23.867.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- José DIAS MARQUES DA SILVA, né à Frossos/Albergaria-a-Velha, le 22 avril 1954, mécanicien, et son épouse Chantal FANDEL, née à Diekirch, le 9 décembre 1957, demeurant ensemble à L-7539 Rollingen, 36, rue Jaansmillen,

le premier ici représenté par la deuxième en vertu d'une procuration authentique du notaire Joana Isabel DE MATOS CABRAL de Albergaria-a-Velha (Portugal) en date du 2 juin 2011, ci-jointe;

2.- Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, retraité, né à San Antonio/Orense (Espagne) le 21 janvier 1943, époux de Nicole THULL, demeurant à L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman, marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 28 décembre 1982 par-devant Lucien SCHUMAN de Luxembourg;

seuls associés de SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS ARAUJO ET CIE SARL de L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 23.867, constituée suivant acte du notaire Lucien SCHUMAN de Luxembourg en date du 20 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 96 du 16 avril 1986, modifiée suivant acte du notaire Lucien SCHUMAN de Luxembourg en date du 9 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 41 du 18 février 1987, modifiée suivant acte du notaire Lucien SCHUMAN de Luxembourg en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 116 du 28 avril 1989, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1085 du 16 juillet 2002.

D'abord, les époux DIAS MARQUES DA SILVA-FANDEL cèdent à Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, leurs six cent vingt-six (626) parts sociales de la Société pour le prix de trois cent mille (300.000,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire s'engage expressément et solidairement à garder les cédants quittes et indemnes de toute prétention que pourraient faire valoir la Société ainsi que les tiers, sans exception aucune, à son encontre.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

À ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé à l'instant par le cessionnaire aux cédants, ce que reconnaît le cédant. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par José DIAS MARQUES DA SILVA et Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérant administratif, respectivement gérant technique.

Ensuite,

Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, seul associé de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Suite à la résolution qui précède, l'articles 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille trois cents (31.300,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante-deux (1.252) parts Sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, retraité, né à San Antonio/Orense (Espagne) le 21 janvier 1943, époux de Nicole THULL, demeurant à L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman, marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 28 décembre 1982 par-devant Lucien SCHUMAN de Luxembourg.»

3) Il accepte les démissions de José DIAS MARQUES DA SILVA et Antonio ARAUJO RODRIGUEZ, de leurs fonctions de gérant administratif, respectivement gérant technique et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

4) Il se nomme gérant unique pour une durée indéterminée.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fandel, Araujo Rodriguez et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 juin 2011. Relation EAC/2011/8401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 7 juillet 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011114449/65.

(110130693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

Le bilan au 31 mars 2011, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VG SICAV II*

Signature

Référence de publication: 2011114465/12.

(110130495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Star Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 mai 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 juin 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011114451/13.

(110130740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Signo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.673.

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 04 Août 2011 que les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes devant clôturer le 31 décembre 2011:

Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625 Luxembourg, administrateur, administrateur-délégué.

Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur.

Madame Laurence Bardelli, employée privée, demeurant professionnellement à 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur.

M. Marcel Stephany, expert comptable ayant son adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 Août 2011.

Référence de publication: 2011114830/18.

(110131571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.180.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 mai 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 juin 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011114453/13.

(110130735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**T.B. 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 138.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011114454/10.

(110131121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Tradesystem Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4021 Esch-sur-Alzette, 11, rue Sainte Barbe.  
R.C.S. Luxembourg B 67.936.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2011114458/14.

(110130502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.952.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2011 les décisions suivantes:

- révoquer Eurofid S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.176 en tant que commissaire au compte de la Société avec effet immédiat;

- nommer Deloitte S.A., une société ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 17 janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114502/17.

(110131614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Transports LLL S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lentz Logistics S.A.).**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2011.  
Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2011114459/13.

(110130688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Trial Quatre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 87.040.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2011114460/14.

(110130488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARROWS INVESTMENTS S.à r.l. SICAR*  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011114481/13.

(110131883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Alibera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 16.704.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Un mandataire

Référence de publication: 2011114500/12.

(110131624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114464/10.

(110130852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**VIII C Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114466/10.

(110130505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**VIII Chateau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114467/10.

(110130503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Wefi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 146.390.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 09.08.2011.

*Pour Wefi S.A.*

International Consulting Worlwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011114470/15.

(110130552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Borletti Group High Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.968.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114515/9.

(110131821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Zurich Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 133.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011114471/10.

(110131120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**bayer & hahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6976 Oberanven, 1, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 111.485.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114472/10.

(110131670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114476/10.

(110131605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114478/10.

(110131668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Addweal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.207.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011114485/14.

(110131855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Crèche TATA Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 99, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.716.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Esmeralda PEREIRA DE CARVALHO, épouse de Patrick MORGADO DA SILVA, assistante parentale, née à Vouzela (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-5810 Hesperange, 10A, rue de Bettembourg.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Crèche TATA SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution, pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Esmeralda PEREIRA DE CARVALHO, épouse de Patrick MORGADO DA SILVA, assistante parentale, née à Vouzela (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-5810 Hesperange, 10A, rue de Bettembourg.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des Voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 99, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommées gérantes pour une durée illimitée:

1.- Bérénice JOACHIM, éducatrice graduée, née à Virton (Belgique), le 16 juillet 1988, demeurant à L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles, gérante technique;

2.- Esmeralda PEREIRA DE CARVALHO, épouse de Patrick MORGADO DA SILVA, assistante parentale, née à Vouzela (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-5810 Hesperange, 10A, rue de Bettembourg, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

*Déclaration*

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pereira De Carvalho et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 1<sup>er</sup> août 2011. Relation EAC/2011/10329. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Thoma.*

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de commerce.

Dudelange, le 5 AOUT 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011114456/69.

(110130521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Abelica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.428.

Le bilan modifié au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Il remplace celui déposé le 21 mai 2010 sous la référence L100070983.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2011114484/13.

(110131267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Airlis Zukunft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 141.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114496/10.

(110131822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> août 2011 que l'associé unique a décidé:

- De révoquer Monsieur Kalle Norberg de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Graham Robeson, administrateur de société, né le 14 juillet 1946 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle St Clements House, 2-16 Colegate, Norwich Norfolk, NR3 1BQ, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114581/16.

(110131053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**China Sunergy Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fadoti S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.922.

In the year two thousand eleven, on the fifth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FADOTI S.A, a «société anonyme», having its registered office at L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B number 159.922, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 25<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 9<sup>th</sup>, 2011 under number 1249.

The meeting is presided by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, and the meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, thirty-one thousand (31.000) shares, actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the name of the Company into CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association.
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the Company into CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the second paragraph of Article one the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 1. Second paragraph.** The Company exists under the name of CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FADOTI S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 159.922, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juin 2011 sous le numéro 1249.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant tous les deux professionnellement à la même adresse,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination de la société en CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de dénomination de la société.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le dénomination de la société en CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** La société existe sous la dénomination de CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys, G.Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2011. LAC/2011/36068. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115907/91.

(110132897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

**Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 131.724.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- " ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP ", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 3997090,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 22 June 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131724, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 September 2007 (the "Company"), whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 October 2009, published in the Mémorial C dated 21 November 2009 (number 2235, page 107273).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of four thousand nine hundred and five US dollars (USD 4,905.-), so as to raise it from its present amount of fifty-five thousand six hundred and thirteen US dollars (USD 55,613.-) up to sixty thousand five hundred and eighteen US dollars (USD 60,518.-) by the issue of four thousand nine hundred and five (4,905) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The four thousand nine hundred and five (4,905) New Shares have been subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of four thousand nine hundred and five US dollars (USD 4,905.-).

The total contribution of four thousand nine hundred and five US dollars (USD 4,905.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty thousand five hundred and eighteen US dollars (USD 60,518.-) represented by sixty thousand five hundred and eighteen (60,518) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP\*", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 3997090,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131724, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C du 21 novembre 2009, numéro 2235, page 107273.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille neuf cent cinq US dollars (USD 4.905,-), afin de le porter de son montant actuel cinquante-cinq mille six cent treize US dollars (USD 55.613,-) jusqu'à soixante mille cinq cent dix-huit US dollars (USD 60.518,-) et ce par la création et l'émission de quatre mille neuf cent cinq (4.905) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les quatre mille neuf cent cinq (4.905) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille neuf cent cinq US dollars (USD 4.905,-).

L'apport de quatre mille neuf cent cinq US dollars (USD 4.905,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6.** "Le capital social est fixé à la somme de soixante mille cinq cent dix-huit US dollars (USD 60.518,-) représenté par soixante mille cinq cent dix-huit (60.518) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8431. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114488/103.

(110131382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT avec nom commercial F.C.M., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.236.

—  
*Extrait de la délibération du gérant en date du 8 août 2011.*

Le gérant a pris la résolution suivante:

1. Le gérant unique décide de transférer le siège actuel vers le 55 avenue de la Liberté c/ Liberty office Center, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011114626/16.

(110131531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Ambra Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.416.

—  
Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011114504/10.

(110131874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Fifteen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

—  
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 4 août 2011, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Frédéric ADAM de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Raffaele RIVA, expert comptable, né à Milano, le 15 décembre 1962, demeurant à CH-6862 Rancate, Via Barozzo 2, en remplacement de Monsieur Frédéric ADAM, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

*Pour la société FIFTEEN S.A.*

BANQUE BPP S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011115645/23.

(110131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**BDO Audit, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.570.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 mai 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises

tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011115838/21.

(110132770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

**Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.781.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The private limited liability company "Richmond Park Capital Luxembourg", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 159761,

here represented by Mrs. Valérie STRAPPA, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Richmond Park Capital Olympia Luxembourg", (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 159781, has been incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 22, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 613 of April 1, 2011;

and that the articles of association have been amended pursuant to the said notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on April 4, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1511 of July 8, 2011;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by two hundred and ten Euros (210,- EUR), so as to raise it from its present amount of fourteen thousand three hundred and fifty Euros (14,350.- EUR) to fourteen thousand five hundred and sixty Euros (14,560.- EUR), by the creation and issue of two hundred and ten (210) new shares, with a par value of one Euro (1.- EUR) each, together with a share premium of four hundred twenty-three thousand six hundred and eighty Euros and forty Cents (EUR 423,680.40), by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company.

*Intervention - Subscription - Payment*

There now appears Mrs. Valérie STRAPPA, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, (the "Subscriber"), who declares to subscribe to the two hundred and ten (210) new shares and to

fully pay them up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in the Subscriber's favour and against the Company and by cancellation of such claim.

*Assessment - Contribution report*

The contribution has been valued and described in a report, dated 19 July, 2011, drawn up by the managers of the Company; such report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The Company's share capital is set at fourteen thousand five hundred and sixty Euros (14,560.- EUR), represented by fourteen thousand five hundred and sixty (14,560) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant authorization to any one manager of the Company, each, acting individually under his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary and ancillary action in relation to the resolutions taken during the present meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "Richmond Park Capital Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159761,

ici représentée par Madame Valérie STRAPPA, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Richmond Park Capital Olympia Luxembourg", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159781, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 1<sup>er</sup> avril 2011,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, le 4 avril 2011, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1511 du 8 juillet 2011.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix euros (EUR 210,-), pour le porter de son montant actuel de quatorze mille trois cent cinquante euros (EUR 14.350,-) à quatorze mille cinq cent soixante euros (EUR 14.560,-) par l'émission de deux cent dix (210) parts sociales nouvelles, avec une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt

euros et quarante cents (EUR 423.680,40), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la Société.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite Madame Valérie STRAPPA, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique (le "Souscripteur"), laquelle déclare souscrire aux deux cent dix (210) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant au profit du Souscripteur et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 19 juillet 2011, dressé par les gérants de la Société; ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille cinq cent soixante euros (EUR 14.560,-), représenté par quatorze mille cinq cent soixante (14.560) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide d'octroyer à tout gérant de la Société, pouvoir d'agir individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société et d'effectuer toute action pouvant s'avérer utile et nécessaire en relation avec les résolutions prises lors de la présente assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STRAPPA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011 LAC/2011/33644. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114088/125.

(110130713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

### **Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.079.

In the year two thousand and eleven, on the third of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130391,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162079, incorporated by a deed of the undersigned notary, of July 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and which bylaws have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00), by creation and issuance of nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987.500) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), by contribution in kind in the total amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of August 3, 2011 of the Company, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

#### *Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated July 25, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by one million (1.000.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2.300,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130391,

ici représentée par M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162079, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 5 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00), par apport en nature d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 3 août 2011 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 juillet 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), représenté par un million (1.000.000,00) de parts sociales d'une valeur nominale de d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euro (EUR 2.300,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10755. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114141/138.

(110130393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Architectes Paczowski et Fritsch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 53.804.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer pour une durée indéterminée Madame Maria SPADA, née le 09.10.1965 à Riegelsberg (Allemagne), demeurant à L-3240 Bettembourg, 96 rue Michel Hack en tant que gérant technique de la société.

Référence de publication: 2011114507/12.

(110131371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.971.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2011:

1. Démission de Monsieur Markus Lehner de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

2. Démission de Monsieur Germain Senlis de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

3. Election de Madame Amy Maria Kelly, née le 3 avril 1978 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 8<sup>th</sup> Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

4. Election de Monsieur Frank Hans Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011115766/23.

(110132312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Smart Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 135.197.

—  
*Extrait des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 22 juillet 2011*

A l'unanimité, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du commissaire en place et non démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Ce commissaire est la société Sofidex S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour Smart Air S.A.*

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011114848/19.

(110131057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.762.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011114509/14.

(110131854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juillet 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pascal Pierret et Olivier Masse, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour ALBA FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

*Attaché principal / -*

Référence de publication: 2011114933/19.

(110130818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**CF Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.572.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 mai 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011115863/21.

(110132781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

**Arge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 28.959.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ARGE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28959, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 17 décembre 1988 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, expert comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction de capital de trois millions quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-trois euros (3.098.863.-EUR) le ramenant de la valeur actuelle de six millions soixante-dix-sept mille euros (6.077.000.-EUR) à deux millions neuf cent soixante-dix huit mille cent trente sept euros (2.978.137.-EUR) par l'annulation de quarante-huit mille (48.000) actions acquises le 6 avril 2011 par la société;

2. Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent soixante-dix huit mille cent trente sept euros (2.978.137.-EUR), divisé en quarante-six mille cent trente (46.130) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-trois euros (3.098.863.-EUR) pour le ramener de son montant actuel de six millions soixante-dix-sept mille euros (6.077.000.-EUR) à deux millions neuf cent soixante-dix huit mille cent trente sept euros (2.978.137.-EUR) par l'annulation de quarante-huit mille (48.000) actions acquises le 6 avril 2011 par la société .

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la réduction de capital ci-dessus réalisée.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5 §1.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent soixante-dix huit mille cent trente sept euros (2.978.137.-EUR), divisé en quarante-six mille cent trente (46.130) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Evaluations de frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HACK, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8440. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114508/68.

(110131472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Attalya, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 août 2011.

Référence de publication: 2011114510/10.

(110131035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**A.C.E. S.A., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114511/10.

(110131607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---